

# OFI INVEST ACTIONS JAPON

## Rapport annuel au 29 août 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Ofi Invest Actions Japon.

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

### Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

### Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
XXL H	FR0013340841	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et OPC qui souhaitent bénéficier d'une couverture systématique et totale contre le risque de change.	30 000 000 euros (*)	Pas de minimum
XL	FR0010247072	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	10.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	10 000 000 euros (*)	Pas de minimum

XL H	FR001400K3R9	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs souhaitant bénéficier d'une couverture systématique et totale du risque de change	10 000 000 euros (*)	Pas de minimum
I	FR001400K3S7	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1 000 euros	Tous souscripteurs	500 000 euros (*)	Pas de minimum
IH	FR001400K3T5	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs souhaitant bénéficier d'une couverture systématique et totale du risque de change	500 000 euros (*)	Pas de minimum
RF	FR001400K3U3	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MiF2 - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat	Pas de minimum	Pas de minimum

RF H	FR001400K3V1	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Part réservée aux investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une couverture systématique et totale contre le risque de change, souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat	Pas de minimum	Pas de minimum
A	FR0013392065	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Tous souscripteurs	Pas de minimum	Pas de minimum
AH	FR0013392073	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs souhaitant bénéficier d'une couverture systématique et totale du risque de change.	Pas de minimum	Pas de minimum
Afer Génération Actions Japon	FR001400RZN3	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation Et/ou Distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie AFER GENERATION souscrits auprès du Groupe Abeille Assurances	Pas de minimum	Pas de minimum
Afer Actions Japon	FR001400T1B8	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation Et/ou Distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie	Pas de minimum	Pas de minimum

						souscrits par l'AFER auprès du Groupe Abeille Assurances		
Afer Génération Actions Japon H	FR001400TXL8	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation Et/ou Distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie AFER GENERATION souscrits auprès du Groupe Abeille Assurances	Pas de minimum	Pas de minimum
Afer Actions Japon H	FR001400TXM6	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation Et/ou Distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès du Groupe Abeille Assurances	Pas de minimum	Pas de minimum

(\*) Il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L. 233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription initiale minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale initiale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion.

Ces parts peuvent également être souscrites à hauteur d'une part (ou d'une fraction de part) par :

- La Société de Gestion ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le Commercialisateur ou une entité appartenant au même groupe.

### Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières de l'économie japonaise et d'offrir à l'investisseur une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions japonaises.

### Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice Topix (Tokyo Stock Price Index) Net Total Return (cours de clôture - dividendes réinvestis) :

Parts XL, I, RF, A, Afer Génération Actions Japon, Afer Actions Japon : Topix Net Total Return (TPXNTR) ;

Parts XXL H, XL H, IH, RF H, AH, Afer Génération Actions Japon H et Afer Actions Japon N : Topix Net Total Return Euro Hedged (TPXNEH).

L'indice TOPIX est un indice construit à partir des 2.000 actions cotées en première section de la Bourse de Tokyo. Il est calculé en pondérant chaque valeur par sa capitalisation boursière. Il est publié quotidiennement sur le site internet <https://www.jpx.co.jp/english/markets/indices/topix/>.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écartier matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

## Stratégie d'investissement

### Stratégie utilisée :

La stratégie est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Les titres seront sélectionnés selon le processus suivant :

Le portefeuille du FCP sera investi entre 60% et 100% de l'actif net sur le marché des actions cotées japonaises, et dans limite de 10% d'autres pays, dont des pays émergents.

Le reste du portefeuille sera investi entre 0% et 40% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, émis sur le marché japonais et dans la limite de 10% dans des titres d'autres pays, dont des pays émergents. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt sera entre 0 et +8.

Le FCP pourra être exposé aux marchés des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net.

Le portefeuille sera investi en parts ou action d'OPC dans la limite de 10% de l'actif.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen de parts ou d'actions d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Les parts XXL H, XL H, IH, RF H, AH, Afer Génération Actions Japon H et Afer Actions Japon H seront systématiquement couvertes contre le risque de fluctuation de la parité Euro/Yen. Les instruments utilisés seront des contrats de change à terme.

### **Critères financiers :**

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation. Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation sur deux à trois ans. La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

### **Analyse des critères extra-financiers :**

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs de l'indice TOPIX, que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante :

[https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf).

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Le Fonds n'est pas labélisé ISR.

Règlementation SFDR :

**Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Toutefois, le Fonds a un minimum de 30% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les actifs hors dérivés intégrés :

**Actions et titres donnant accès au capital :**

Le portefeuille comprendra entre 60% et 100% de l'actif net des actions japonaises cotées, ainsi que des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de société. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant, est de 90% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les titres relèveront de toutes tailles de capitalisation. Ils seront libellés en yen et, dans la limite de 10%, en dollar et en euro.

### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le FCP pourra détenir entre 0% et 40% de l'actif net, en fonction inverse de l'importance de l'allocation actions, des titres de créance et instruments du marché monétaire, émis sur le marché japonais et 10% sur d'autres marchés.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les émetteurs sélectionnés appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Les titres détenus seront libellés en yen mais pourront, dans la limite de 10%, être libellés dans une devise autre que le yen.

La fourchette de sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et +8.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra également investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (« High Yield ») (c'est-à-dire de notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) ou non notés.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

### **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

#### Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

#### Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

#### Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Total Return Swap (TRS) (sur indices ou sur single-name)

#### Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

#### Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM.

Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à « BBB » (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

#### Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

#### Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

#### Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

### Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### Les acquisitions et cessions temporaires de titres

#### Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

#### Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

#### Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

#### Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

#### Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

#### Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire.

#### **Profil de risque**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

#### **Risques principaux :**

##### Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

##### Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

#### Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais

#### Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

#### Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

#### Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

#### Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

#### Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discréption unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

#### Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

#### Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

#### Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

#### Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

#### Risques accessoires :

##### Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

##### Risque lié aux marchés des pays émergents :

L'OPCVM peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

#### **Durée de placement recommandée**

Cinq ans.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

15/11/2024 :

- Création de la part AFER Actions Japon– Code ISIN : FR001400T1B8
- Création de la part AFER Actions Japon H – Code ISIN : FR001400TXM6
- Création de la part AFER Génération Actions Japon – Code ISIN : FR001400RZN3
- Création de la part AFER Génération Actions Japon H – Code ISIN : FR001400TXL8

01/01/2025 :

- Changement de dénomination d'Ofi Invest ISR Actions Japon au profit d'Ofi Invest ESG Actions Japon ;
- Changement de dénomination de ses parts qui perdent le préfixe ISR et remplacé par ESG ;
- Délabélisation ;
- Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

16/05/2025 :

- ESMA fund naming : changement de dénomination d'Ofi Invest ESG Actions Japon au profit d'Ofi Invest Actions Japon.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux ;
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342 ;
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.

11/07/2025 :

- Changement de méthodologie ESG (passage d'une une approche "Best-in-Class", qui consiste à exclure de 20% en pondération, des valeurs les moins bien notées en ESG de chaque secteur de l'univers ISR à une approche en amélioration de note simple) et passage en catégorie 2 AMF ;
- Mise à jour des frais et scénarios de performance 2024 ;
- Mise à jour de l'adresse / RCS de la société de gestion.

## CHANGEMENT(S) À VENIR

01/09/2025 :

- Création de la part VYV – Code ISIN : FR0014010X50

## AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : [DJ\\_Reportin-reglementaire\\_OP-C-FR@ofi-invest.com](mailto:DJ_Reportin-reglementaire_OP-C-FR@ofi-invest.com)



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier<sup>1</sup>

#### États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,5% au premier trimestre. Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,3%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires. Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine (Fed) a maintenu ses taux en juillet à 4,5% avant d'ouvrir la voie à Jackson Hole à une baisse pour septembre, prenant acte de l'affaiblissement du marché du travail, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans les mois à venir.

#### Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne (BCE) d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024. Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre. En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France. En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. Ce climat d'incertitude a pesé sur la confiance des investisseurs et sur les performances des marchés actions, tandis que les tensions budgétaires ont entraîné une hausse des coûts d'emprunt pour certains États de la zone euro.

#### Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La BCE a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin.
- La Fed, après plusieurs baisses depuis septembre 2024, a maintenu ses taux en juillet à 4,5%, tout en laissant entrevoir une nouvelle baisse dès septembre actant les risques haussiers sur le chômage.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

<sup>1</sup> Période concernée : 1<sup>er</sup> septembre 2024 - 29 août 2025 - Date des données chiffrées : 29 août 2025, sauf mention contraire.

### Taux longs :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est replié à 4,23% fin août, contre près de 4,8% en début d'année. Ce recul s'explique essentiellement par les anticipations de baisse des taux de la Fed, car dans le même temps, la prime de terme a eu tendance à augmenter du fait des incertitudes persistantes autour des politiques de l'administration Trump. En Europe, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est établi à 2,72% fin août. Après une stabilité en début d'année, les taux ont été soutenus par l'annonce d'un plan de relance en Allemagne et une augmentation des émissions de dette publique. En France, les tensions politiques déclenchées par l'annonce du vote de confiance par le premier ministre François Bayrou ont provoqué une forte hausse du rendement de l'OAT à 10 ans à 3,51%, avec un écart de taux ("spread") vis-à-vis de l'Allemagne au plus haut depuis huit mois.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*

### Crédit :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement<sup>2</sup> avec un rendement de 6,78% à fin aout 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR<sup>3</sup>). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité<sup>4</sup> (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate<sup>5</sup>) a affiché un rendement plus modéré de 4,37% à fin juin août 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day » et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*

### Actions :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. Aux États-Unis, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de +15,85 % à fin août. En Europe, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé de plus de 19% depuis janvier, porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de +10,54 % à fin août.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*

<sup>2</sup> Les obligations spéculatives à haut rendement dites « High Yield » reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

<sup>3</sup> Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations à haut rendement au niveau mondial.

<sup>4</sup> Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

<sup>5</sup> Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

## Politique de gestion

Sur la période, le marché actions japonais a affiché une tendance globalement positive, soutenue par la solidité des bénéfices, la progression des salaires et la poursuite des réformes de gouvernance d'entreprise. Les politiques de retour aux actionnaires, combinées à une amélioration des perspectives économiques, ont renforcé l'attrait des actions japonaises auprès des investisseurs internationaux. La consommation intérieure a bénéficié des hausses salariales et des mesures de soutien, tandis que l'investissement des entreprises est resté dynamique, porté par la digitalisation et la transition énergétique.

La Banque du Japon a poursuivi le processus de normalisation graduelle de sa politique monétaire, tout en conservant une approche prudente pour éviter un choc sur la croissance. Le yen a connu des mouvements contrastés, alternant phases de faiblesse favorables aux exportateurs et épisodes d'appréciation liés aux tensions internationales. Malgré des périodes de volatilité, la tendance de fond est restée soutenue par la résilience économique et la réforme structurelle des entreprises.

En fin d'exercice, les principales surpondérations concernent les secteurs suivants : les équipements électriques, qui comprend des valeurs telles que Hitachi, Sony ou Tokyo Electron ; et aussi le secteur bancaire. En revanche, les maisons de commerce et les services sont sous-pondérés. La devise japonaise s'est dépréciée d'environ 6,4% contre Euro sur l'exercice.

## Performances

Sur la période, la performance du Fonds a été la suivante :

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART A	FR0013392065	30/08/2024	29/08/2025	6,86%	8,58%	143,09 €	152,90 €
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART AFER ACTIONS JAPON	FR001400T1B8	15/11/2024	29/08/2025	6,99%	8,58%	100,00 €	106,99 €
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART AFER ACTIONS JAPON H	FR001400TXM6	15/11/2024	29/08/2025	14,54%	18,53%	100,00 €	114,54 €
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART AFER GENERATION ACTIONS JAPON	FR001400RZN3	15/11/2024	29/08/2025	7,59%	8,58%	100,00 €	107,59 €
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART AFER GENERATION ACTIONS JAPON H	FR001400TXL8	15/11/2024	29/08/2025	15,19%	18,53%	100,00 €	115,19 €
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART AH	FR0013392073	30/08/2024	29/08/2025	15,81%	18,53%	191,91 €	222,25 €
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART I	FR001400K357	30/08/2024	29/08/2025	7,38%	8,58%	1 109,50 €	1 191,41 €
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART IH	FR001400K3T5	30/08/2024	29/08/2025	16,90%	18,53%	1 180,73 €	1 380,31 €
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART RF	FR001400K3U3	30/08/2024	29/08/2025	7,28%	8,58%	110,98 €	119,06 €
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART RF H	FR001400K3V1	30/08/2024	29/08/2025	15,37%	18,53%	117,69 €	135,78 €
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART XL	FR0010247072	30/08/2024	29/08/2025	7,70%	8,58%	21 943,98 €	23 634,73 €
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART XL H	FR001400K3R9	aucun porteur au 29/08/25		-	-	- €	-
OFI INVEST ACTIONS JAPON PART XXL H	FR0013340841	30/08/2024	29/08/2025	17,47%	18,52%	1 927,38 €	2 264,01 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Pour rappel, l'indicateur de référence est l'indice Topix (Tokyo Stock Price Index) Net Total Return (cours de clôture - dividendes réinvestis) :

- Parts XL, I, RF, A, Afer Génération Actions Japon, Afer Actions Japon : Topix Net Total Return (TPXNTR)
- Parts XXL H, XL H, IH, RF H, AH, Afer Génération Actions Japon H et Afer Actions Japon N : Topix Net Total Return Euro Hedged (TPXNEH)

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	5 677 369.04	12 471 590.67
OFI INVEST ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	2 989 667.03	9 224 636.29
OFI INVEST ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	2 927 282.01	9 122 751.14
OFI INVEST ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3294460005	INPEX CORPORATION	6 375 511.72	8 383 515.76
OFI INVEST ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3548600000	DISCO CORPORATION	8 344 170.90	6 520 851.74
OFI INVEST ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	8 128 958.13	2 996 503.30
OFI INVEST ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC CORP	5 604 416.67	7 891 462.78
OFI INVEST ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3635000007	TOYOTA TSUSHO CORP	7 365 340.55	1 417 343.71
OFI INVEST ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3165700000	NTT DATA GROUP CORPORATION	1 060 905.31	7 305 875.61
OFI INVEST ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	5 737 320.54	6 783 374.70

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

#### **Frais d'intermédiation**

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

#### **Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

#### **Informations relatives à l'ESMA**

##### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

##### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** **356 839 820,51 euros**
- Taux : Pas de position au 29/08/2025
- Crédit : Pas de position au 29/08/2025
- Actions – CFD : Pas de position au 29/08/2025
- Commodities : Pas de position au 29/08/2025

##### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 29/08/2025
- Options : Pas de position au 29/08/2025

##### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **SOCIETE GENERALE CIB**

##### Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29/08/2025, Ofi Invest Actions Japon n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Partie quantitative :

#### Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (\*\*), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(\*) Effectif présent au 31 décembre 2024

(\*\*) Bonus 2024 versé en février 2025

## Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Ofi Invest Actions Japon

Identifiant d'entité juridique :  
969500ZBKJXW1KQHLB43

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_\_ %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 65% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ofi Invest Ofi Invest ESG Actions Japon (ci-après le « Fonds ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 65% d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds adopte une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieur à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs de l'indice TOPIX, que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

L'univers ISR de comparaison est le même que l'indicateur de référence du Fonds.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint **6,28** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de **6,08** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi **65%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 2 septembre 2024 et le 29 août 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

### ● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 30 août 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint **7,66** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à l'approche « Best-in-class »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 août 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente **75,99** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **80,60** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires ;
- **La part des membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organismes de gouvernance est de **50,34%** par rapport à son univers dont la part est de **49,34%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et 30 août 2024.

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 30% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 65%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

**Les principales incidences négatives**  
 correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

*- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne voilent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

**La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.**

**Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.**

**Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.**



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	31963,11 Teq CO2	32829,60 Teq CO2	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et « émissions de GES liés à l'amont et à l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivie pour les fonds éligibles au label ISR ; <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 97,68%		
		14553,19 Teq CO2	15507,79 Teq CO2		
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 97,68%		
	Emissions de GES de niveau 2	400408,23 Teq CO2	380358,68 Teq CO2		
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 97,68%		
	Emissions de GES de niveau 3	446924,53 (Teq CO2)	428696,07 Teq CO2		
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 97,68%		
		Emissions totales de GES	Taux de couverture = 100%		
		Taux de couverture = 97,68%			
2. Empreinte carbone	Emprinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	628,87 (Teq CO2/million d'EUR)	604,14 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat.
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 97,68%		

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

						d'incidences négatives (PAI)
			912,18 (Teq CO2/million d'EUR)	984,55 (Teq CO2/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et à l'aval de la production » ;
3.	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 97,68%		Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
4.	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	10%	7,83%		Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
5.	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui proviennent de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 82%  Taux de couverture = 96%  Part d'énergie non-renouvelable produite = 32%	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 83,82%  Taux de couverture = 96,99%  - Part d'énergie non-renouvelable produite = 52,11%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
6.	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements, par secteur à fort impact climatique	0,51 (GWh/million d'EUR)  Taux de couverture = 97%	0,51 (GWh/million d'EUR)  Taux de couverture = 98,29%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique

					de la Société de gestion	d'Engagement sur le volet climat.
						<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			1,00%	1,25%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Taux de couverture = 99%	Taux de couverture = 99,74%		Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
						<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024) ; Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	499,53 (T/million d'EUR CA)	636,60 (T/million d'EUR CA)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.
			Taux de couverture = 29 %	Taux de couverture = 26,86%	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	103,83(Tonnes)	113,41 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux.
			Taux de couverture = 44%	Taux de couverture = 41,54%		<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%		Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	43 %	41,36%		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	36	36,81%		Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 47 %	Taux de couverture = 39,13%		Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des

					le site internet de la Société de gestion	indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			23%	18,56%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	PAI non couvert		<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	1%	0,55%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	11 %	12,58%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 100 %		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »
						Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas

						de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).
						<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 29 août 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Ofi Invest Actions Japon			
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TOYOTA MOTOR CORP	Consommation discrétionnaire	4,90%	Japon
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC	Finance	4,70%	Japon
SONY GROUP CORP	Consommation discrétionnaire	4,50%	Japon
HITACHI LTD	Industrie	3,80%	Japon
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP IN	Finance	3,10%	Japon
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	Finance	3,00%	Japon
NINTENDO LTD	Services de communication	2,90%	Japon
SOFTBANK GROUP CORP	Services de communication	2,80%	Japon
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES LTD	Industrie	2,40%	Japon
NTT INC	Services de communication	2,10%	Japon
TOKYO ELECTRON LTD	Technologies de l'information	2,10%	Japon
KEYENCE CORP	Technologies de l'information	1,90%	Japon
MITSUI FUDOSAN LTD	Immobilier	1,80%	Japon
MITSUBISHI ESTATE LTD	Immobilier	1,70%	Japon
SANRIO LTD	Consommation discrétionnaire	1,70%	Japon

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



**L'allocation des actifs**  
décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 29 août 2025, le Fonds a **94,72%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

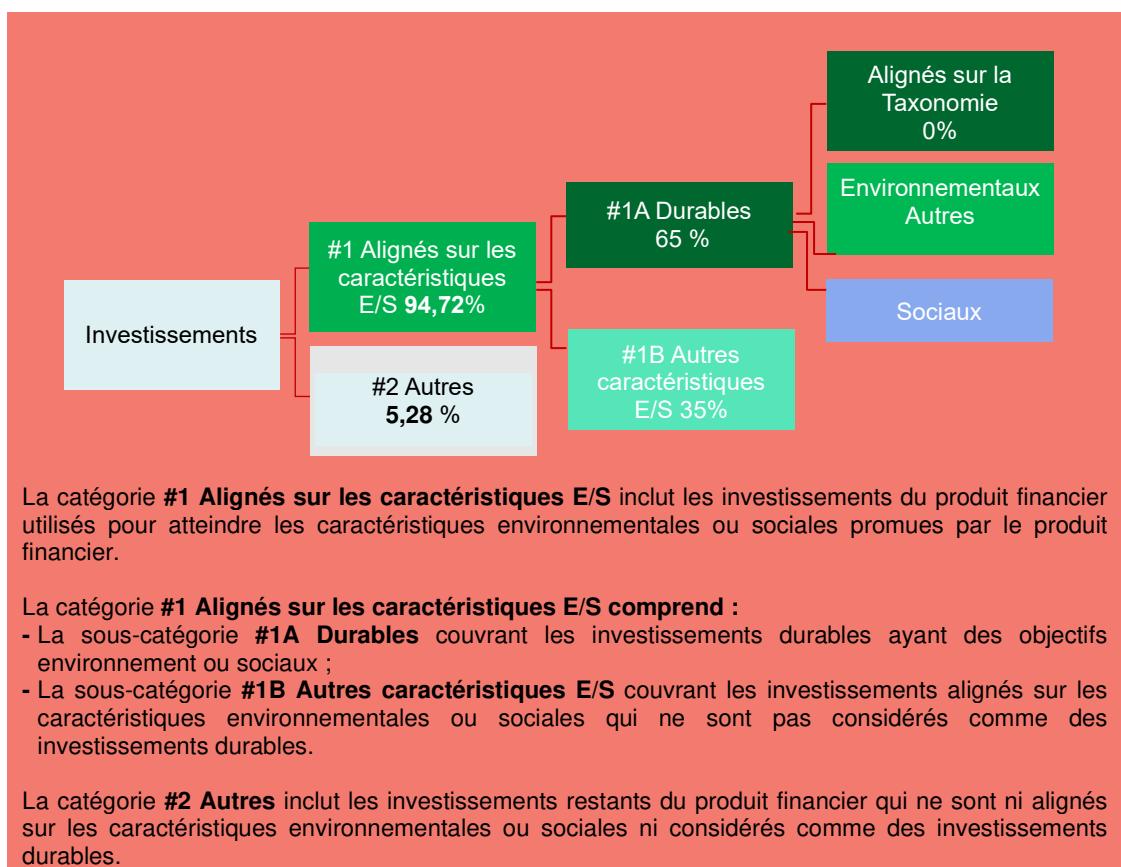
Le Fonds a **5,28%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **4,50%** de liquidités ;
- **0,20 %** de dérivés ;
- **0,58%** % de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a **65%** de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 30% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durable.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 29 août 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Ofi Invest Actions Japon		
	Secteur	% d'actifs
Secteur		% d'actifs
Industrie		20.00%
Consommation discrétionnaire		17.90%
Finance		16.80%
Technologies de l'information		12.70%
Services de communication		10.90%
Soins de santé		6.70%
Santé		4.70%
Immobilier		4.30%
Matériaux		3.60%
Services aux collectivités		1.90%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Au 29 août 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>2</sup> ?**

**Oui**

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

**Non**

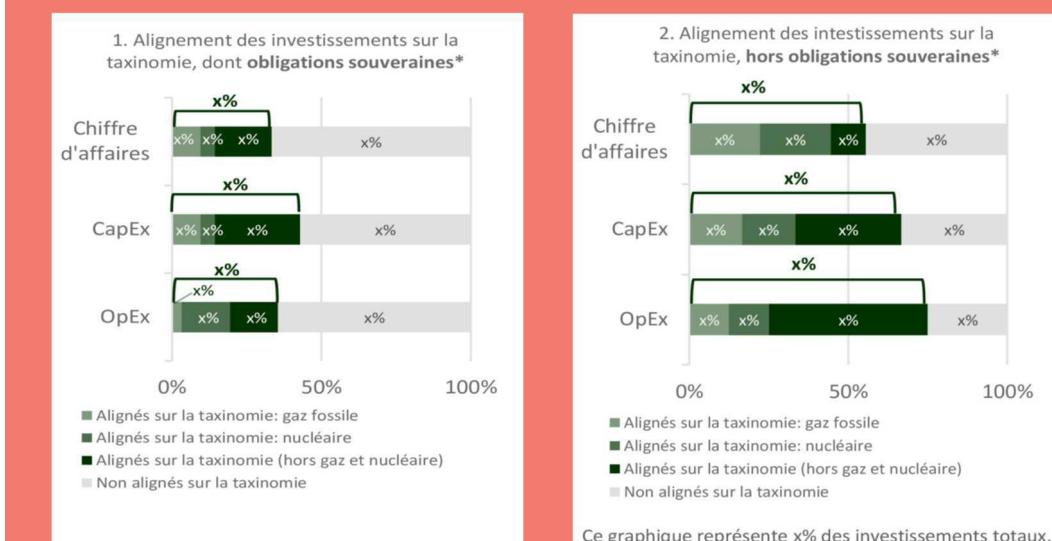
<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

### ● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29 août 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

### ● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 29 août 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **26,30%**.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de **15,30%**.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice TOPIX qui est le même que l'indicateur de référence du Fonds.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

# **Ofi Invest Actions Japon**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier  
75017 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 août 2025

## Ofi Invest Actions Japon

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier  
75017 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 août 2025

---

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest Actions Japon,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest Actions Japon constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 août 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 04 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

*Atsou DOH*

Atsou DOH

## Bilan Actif au 29 août 2025 en euros

		29/08/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		-
<b>Titres financiers</b>		<b>712 920 502,97</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>		<b>710 675 920,82</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		710 675 920,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>		-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>		-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		-
<b>Titres de créances (D)</b>		-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>		-
OPCVM		-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		-
Autres OPC et fonds d'investissements		-
<b>Dépôts (F)</b>		-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>		<b>2 244 582,15</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>		-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		-
Créances représentatives de titres donnés en garantie		-
Créances représentatives de titres financiers prêtés		-
Titres financiers empruntés		-
Titres financiers donnés en pension		-
Autres opérations temporaires		-
<b>Prêts (I)</b>		-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>		-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>		<b>712 920 502,97</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>		<b>1 064 522,54</b>
<b>Comptes financiers</b>		<b>35 213 239,31</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>		<b>36 277 761,85</b>
<b>Total Actif I+II</b>		<b>749 198 264,82</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 29 août 2025 en euros

29/08/2025

<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	666 387 170,41
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	79 306 438,71
<b>Capitaux propres</b>	<b>745 693 609,12</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>745 693 609,12</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>341 407,03</b>
<b>Emprunts (C)</b>	-
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>341 407,03</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>3 163 248,67</b>
<b>Concours bancaires</b>	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>3 163 248,67</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>749 198 264,82</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 29 août 2025 en euros

29/08/2025

<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	14 794 907,09
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	174 539,98
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>14 969 447,07</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-85 409,41
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-85 409,41</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>14 884 037,66</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-3 325 295,40</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-3 325 295,40
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-3 325 295,40</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>11 558 742,26</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-600 098,33</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>10 958 643,93</b>

## Compte de résultat au 29 août 2025 en euros (suite)

29/08/2025

<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	51 946 432,90
Frais de transactions externes et frais de cession	-557 915,49
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>51 388 517,41</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-1 275 798,57</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>50 112 718,84</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	16 434 543,68
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-72 039,12
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>16 362 504,56</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>1 872 571,38</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>18 235 075,94</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>79 306 438,71</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Les titres seront sélectionnés selon le processus suivant :

Le portefeuille du FCP sera investi entre 60% et 100% de l'actif net sur le marché des actions cotées japonaises, et dans limite de 10% d'autres pays, dont des pays émergents.

Le reste du portefeuille sera investi entre 0% et 40% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, émis sur le marché japonais et dans la limite de 10% dans des titres d'autres pays, dont des pays émergents. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt sera entre 0 et +8. Le FCP pourra être exposé aux marchés des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Le portefeuille sera investi en parts ou action d'OPC dans la limite de 10% de l'actif. L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen de parts ou d'actions d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Les parts XXL H, XL H, IH, RF H, AH, Afer Génération Actions Japon H et Afer Actions Japon H seront systématiquement couvertes contre le risque de fluctuation de la parité Euro/Yen. Les instruments utilisés seront des contrats de change à terme.

Critères financiers :

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation. Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation sur deux à trois ans. La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs de l'indice TOPIX, que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds n'est pas labélisé ISR.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable  
au cours des cinq derniers exercices**

	<b>29/08/2025</b>	<b>30/08/2024</b>	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>	<b>31/08/2021</b>
<b>Actif net</b>					
en EUR	745 693 609,12	749 651 388,70	646 639 817,12	638 295 554,13	553 261 573,86
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts A	85 565,6122	147 057,6668	67 068,4103	67 051,5557	40 488,0691
Catégorie de parts AH	59 647,6174	79 585,7742	23 858,7400	10 002,7200	6 667,0000
Catégorie de parts XL	16 334,4825	19 072,3371	27 666,0344	27 540,7833	25 573,9334
Catégorie de parts XXL H	142 216,9500	149 168,7700	70 776,0000	101 598,0000	58 092,0000
Catégorie de parts IH	3 660,0000	4 200,0000	-	-	-
Catégorie de parts I	3 774,0000	2 081,0000	-	-	-
Catégorie de parts RF	82,4625	72,0924	-	-	-
Catégorie de parts RF H	250,0000	250,0000	-	-	-
Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON	10,0000	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON	15 949,0000	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H	10,0000	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H	10,0000	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	152,90	143,09	124,26	119,67	123,95
Catégorie de parts AH en EUR	222,25	191,91	158,23	131,20	128,44
Catégorie de parts XL en EUR	23 634,73	21 943,98	18 904,19	18 061,33	18 570,71
Catégorie de parts XXL H en EUR	2 264,01	1 927,38	1 575,76	1 294,66	1 247,33
Catégorie de parts IH en EUR	1 380,31	1 180,73 <sup>(1)</sup>	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	1 191,41	1 109,50 <sup>(2)</sup>	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	119,06	110,98 <sup>(3)</sup>	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	135,78	117,69 <sup>(4)</sup>	-	-	-
Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON en EUR	106,99 <sup>(5)</sup>	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON en EUR	107,59 <sup>(6)</sup>	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H en EUR	114,54 <sup>(7)</sup>	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H en EUR	115,19 <sup>(8)</sup>	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable  
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	29/08/2025	30/08/2024	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XXL H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XXL H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable  
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	29/08/2025	30/08/2024	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XXL H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	6,13	4,29	2,66	2,54	5,60
Catégorie de parts AH en EUR	26,66	12,22	23,38	6,56	7,97
Catégorie de parts XL en EUR	1 122,38	818,76	772,56	303,16	976,79
Catégorie de parts XXL H en EUR	279,29	141,63	310,92	23,48	95,50
Catégorie de parts IH en EUR	171,59	45,58	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	53,30	38,82	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	5,21	3,81	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	15,63	7,49	-	-	-
Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON en EUR	3,60	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON en EUR	4,21	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H en EUR	9,82	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H en EUR	10,45	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts IH a été créée le 18/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(2) La catégorie de parts I a été créée le 18/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(3) La catégorie de parts RF a été créée le 18/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(4) La catégorie de parts RF H a été créée le 18/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(5) La catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON a été créée le 15/11/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(6) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON a été créée le 15/11/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(7) La catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H a été créée le 15/11/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(8) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H a été créée le 15/11/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020-07 MODIFIÉ)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de Bourse ouvré à l'exception des jours fériés légaux en France ou au Japon (elle n'est donc pas calculée les jours de fermeture de l'une des bourses suivantes : Paris, Tokyo).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

#### **Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles**

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

#### **Instruments financiers cotés**

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

#### **OPC et fonds d'investissement non cotés**

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

#### **Titres de créance négociables (TCN)**

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

#### **Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

#### **Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :**

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois

mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

#### Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### **Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

#### **Description des engagements hors-bilan**

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

#### **Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes**

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

#### **Comptabilisation des frais de transaction**

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

#### **Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes**

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à :

- 0,30 % TTC pour les parts XXL H
- 0,50 % TTC pour les parts XL et XL H
- 0,40% TTC pour les parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON et AFER GENERATION ACTIONS JAPON H
- 0,80 % TTC pour les parts I et IH
- 0,90 % TTC pour les parts RF et RF H
- 1,15% TTC pour les parts AFER ACTIONS JAPON et AFER ACTIONS JAPON H
- 1,30 % TTC pour les parts A et AH

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

#### Description des frais de gestion indirects

L'OPC peut être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront s'appliquer, mais restent non significatifs.

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

#### Affectation des sommes distribuables

##### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

###### Catégories de parts A et AH

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

###### Catégories de parts XXL H, XL, XL H, I, IH, RF, RF H, AFER GENERATION ACTIONS JAPON, AFER GENERATION ACTIONS JAPON H, AFER ACTIONS JAPON et AFER ACTIONS JAPON H

Capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du revenu net et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

###### Catégories de parts A et AH

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

###### Catégories de parts XXL H, XL, XL H, I, IH, RF, RF H, AFER GENERATION ACTIONS JAPON, AFER GENERATION ACTIONS JAPON H, AFER ACTIONS JAPON et AFER ACTIONS JAPON H

Capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, des plus-values réalisées et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

#### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

#### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

#### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	29/08/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>749 651 388,70</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	264 434 021,15
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-347 701 564,96
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	11 558 742,26
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	51 388 517,41
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	16 362 504,56
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>745 693 609,12</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts A</b>	
Parts émises	169 709,0237
Parts rachetées	231 201,0783
<b>Catégorie de parts AH</b>	
Parts émises	57 184,5932
Parts rachetées	77 122,7500
<b>Catégorie de parts XL</b>	
Parts émises	5 839,9953
Parts rachetées	8 577,8499
<b>Catégorie de parts XXL H</b>	
Parts émises	44 448,1800
Parts rachetées	51 400,0000
<b>Catégorie de parts IH</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	540,0000
<b>Catégorie de parts I</b>	
Parts émises	3 658,0000
Parts rachetées	1 965,0000
<b>Catégorie de parts RF</b>	
Parts émises	75,1698
Parts rachetées	64,7997
<b>Catégorie de parts RF H</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
<b>Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON</b>	
Parts émises	10,0000 <sup>(9)</sup>
Parts rachetées	-

## Souscriptions rachats (suite)

<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON</b>		
Parts émises		15 949,0000 <sup>(10)</sup>
Parts rachetées		-
<b>Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H</b>		
Parts émises		10,0000 <sup>(11)</sup>
Parts rachetées		-
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H</b>		
Parts émises		10,0000 <sup>(12)</sup>
Parts rachetées		-

(9) La catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON a été créée le 15/11/2024.

(10) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON a été créée le 15/11/2024.

(11) La catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H a été créée le 15/11/2024.

(12) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H a été créée le 15/11/2024.

## Commissions

<b>Catégorie de parts A</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts AH</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts XL</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts XXL H</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts IH</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts I</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts RF</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts RF H</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

## Caractéristiques des différentes catégories de parts

### FR0013392065 - OFI INVEST ACTIONS JAPON A

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

### FR0013392073 - OFI INVEST ACTIONS JAPON AH

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Oui	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

## Caractéristiques des différentes catégories de parts (suite)

### FR0010247072 - OFI INVEST ACTIONS JAPON XL

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013340841 - OFI INVEST ACTIONS JAPON XXL H

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Oui	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400K3T5 - OFI INVEST ACTIONS JAPON IH

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Oui	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400K3S7 - OFI INVEST ACTIONS JAPON I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400K3U3 - OFI INVEST ACTIONS JAPON RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400K3V1 - OFI INVEST ACTIONS JAPON RF H

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Oui	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400T1B8 - OFI INVEST ACTIONS JAPON AFER ACTIONS JAPON

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400RZN3 - OFI INVEST ACTIONS JAPON AFER GENERATION ACTIONS JAPON

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400TXM6 - OFI INVEST ACTIONS JAPON AFER ACTIONS JAPON H

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Oui	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400TXL8 - OFI INVEST ACTIONS JAPON AFER GENERATION ACTIONS JAPON H

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Oui	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Japon +/-	Autres pays	
			+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	710 676	710 676	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Japon +/-	Autres pays +/-		+/-
			Autres pays +/-	+/-	
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	3 933	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>714 609</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-	
					Actif	Passif
<b>Actif</b>						
Dépôts	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	35 213	-	-	-	-	35 213
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	-	-	-	<b>35 213</b>
<b>Ventilation par durée résiduelle</b> Montants exprimés en milliers					
	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	35 213	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>35 213</b>	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	JPY +/-	USD +/-	+/-	+/-
Montants exprimés en milliers				
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	710 676	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	1 065	-	-	-
Comptes financiers	31 207	0	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-1 322	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	14 428	-	-	-
Devises à livrer	-354 931	-	-	-
Futures options swap	3 933	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>405 056</b>	<b>0</b>	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Montants exprimés en milliers			
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>			
	-	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	205	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	205	
<i>Société Générale</i>	205	
Comptes financiers	35 213	
<i>Société Générale</i>	35 213	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés	-	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Dettes	1 260	
Collatéral espèces	1 260	
<i>Société Générale</i>	1 260	
Concours bancaires	-	

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
<b>Total</b>				-

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	29/08/2025
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	204 825,62
Coupons à recevoir	850 357,01
Achat devises à règlement différé	9 339,91
<b>Total créances</b>	<b>1 064 522,54</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-531 164,83
Collatéral espèces reçu	-1 260 000,00
Provision commission de mouvement	-40 476,75
Achat à règlement différé	-1 322 251,29
Vente devises à règlement différé	-9 355,80
<b>Total dettes</b>	<b>-3 163 248,67</b>
<b>Total</b>	<b>-2 098 726,13</b>

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts A</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts AH</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts XL</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts XXL H</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Frais de gestion (suite)

<b>Catégorie de parts IH</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts RF H</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12 <sup>(13)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40 <sup>(14)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12 <sup>(15)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37 <sup>(16)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(13) La catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON ayant été créée le 15/11/2024, le taux présenté a été annualisé.

(14) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON ayant été créée le 15/11/2024, le taux présenté a été annualisé.

(15) La catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H ayant été créée le 15/11/2024, le taux présenté a été annualisé.

(16) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H ayant été créée le 15/11/2024, le taux présenté a été annualisé.

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>		<b>29/08/2025</b>
Garanties reçues		-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan		-
Garanties données		-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine		-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés		-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés		-
Autres engagements hors bilan		-
<b>Total</b>		-

## Autres informations

<b>Code</b>	<b>Nom</b>	<b>Quantité</b>	<b>Cours</b>	<b>Valeur actuelle (en euros)</b>
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
	Néant			

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

		<b>29/08/2025</b>
<b>Catégorie de parts A</b>		
<b>Revenus nets</b>		<b>94 253,21</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>		<b>94 253,21</b>
Report à nouveau		-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>		<b>94 253,21</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		-
Report à nouveau du revenu de l'exercice		-
Capitalisation		94 253,21
<b>Total</b>		<b>94 253,21</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire		-
Crédits d'impôts totaux		-
Crédits d'impôts unitaires		-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu		-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

29/08/2025

<b>Catégorie de parts AH</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>88 639,33</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>88 639,33</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>88 639,33</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	88 639,33
<b>Total</b>	<b>88 639,33</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie de parts XL</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>5 663 340,55</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>5 663 340,55</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>5 663 340,55</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	5 663 340,55
<b>Total</b>	<b>5 663 340,55</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	16 334,4825
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

29/08/2025

### Catégorie de parts XXL H

<b>Revenus nets</b>	<b>4 986 855,74</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>4 986 855,74</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>4 986 855,74</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	4 986 855,74
<b>Total</b>	<b>4 986 855,74</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	142 216,9500
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

### Catégorie de parts IH

<b>Revenus nets</b>	<b>56 047,91</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>56 047,91</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>56 047,91</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	56 047,91
<b>Total</b>	<b>56 047,91</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	3 660,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

29/08/2025

<b>Catégorie de parts I</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>53 404,57</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>53 404,57</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>53 404,57</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	53 404,57
<b>Total</b>	<b>53 404,57</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	3 774,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie de parts RF</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>107,39</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>107,39</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>107,39</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	107,39
<b>Total</b>	<b>107,39</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	82,4625
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

29/08/2025

<b>Catégorie de parts RF H</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>350,56</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>350,56</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>350,56</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	350,56
<b>Total</b>	<b>350,56</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	250,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>3,93<sup>(17)</sup></b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>3,93</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>3,93</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	3,93
<b>Total</b>	<b>3,93</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	10,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

29/08/2025

### Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON

<b>Revenus nets</b>	<b>15 626,61<sup>(18)</sup></b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>15 626,61</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>15 626,61</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	15 626,61
<b>Total</b>	<b>15 626,61</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	15 949,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

### Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H

<b>Revenus nets</b>	<b>3,97<sup>(19)</sup></b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>3,97</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>3,97</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	3,97
<b>Total</b>	<b>3,97</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	10,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

29/08/2025

<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>10,16<sup>(20)</sup></b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>10,16</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>10,16</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	10,16
<b>Total</b>	<b>10,16</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	10,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

(17) La catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON a été créée le 15/11/2024.

(18) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON a été créée le 15/11/2024.

(19) La catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H a été créée le 15/11/2024.

(20) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H a été créée le 15/11/2024.

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

29/08/2025

<b>Catégorie de parts A</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>430 962,08</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>430 962,08</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>430 962,08</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	430 962,08
<b>Total</b>	<b>430 962,08</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie de parts AH</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 502 113,49</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1 502 113,49</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 502 113,49</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1 502 113,49
<b>Total</b>	<b>1 502 113,49</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

29/08/2025

<b>Catégorie de parts XL</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>		<b>12 670 217,93</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>		<b>12 670 217,93</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>		<b>12 670 217,93</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		-
Capitalisation		12 670 217,93
<b>Total</b>		<b>12 670 217,93</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés		-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		16 334,4825
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		-
<b>Catégorie de parts XXL H</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>		<b>34 733 931,20</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>		<b>34 733 931,20</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>		<b>34 733 931,20</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		-
Capitalisation		34 733 931,20
<b>Total</b>		<b>34 733 931,20</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés		-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		142 216,9500
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

		29/08/2025
<b>Catégorie de parts IH</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>		<b>571 993,05</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>		<b>571 993,05</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>		<b>571 993,05</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		-
Capitalisation		571 993,05
<b>Total</b>		<b>571 993,05</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés		-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		3 660,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		-
<b>Catégorie de parts I</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>		<b>147 773,16</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>		<b>147 773,16</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>		<b>147 773,16</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		-
Capitalisation		147 773,16
<b>Total</b>		<b>147 773,16</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés		-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		3 774,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

29/08/2025

<b>Catégorie de parts RF</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>322,66</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>322,66</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>322,66</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	322,66
<b>Total</b>	<b>322,66</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	82,4625
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie de parts RF H</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>3 558,76</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>3 558,76</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>3 558,76</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	3 558,76
<b>Total</b>	<b>3 558,76</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	250,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

29/08/2025

<b>Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>32,16<sup>(21)</sup></b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>32,16</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>32,16</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	32,16
<b>Total</b>	<b>32,16</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	10,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>51 625,68<sup>(22)</sup></b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>51 625,68</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>51 625,68</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	51 625,68
<b>Total</b>	<b>51 625,68</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	15 949,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

		29/08/2025
<b>Catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>		<b>94,27<sup>(23)</sup></b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>		<b>94,27</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>		<b>94,27</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		-
Capitalisation		94,27
<b>Total</b>		<b>94,27</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés		-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		10,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		-
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>		<b>94,40<sup>(24)</sup></b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>		<b>94,40</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>		<b>94,40</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		-
Capitalisation		94,40
<b>Total</b>		<b>94,40</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés		-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		10,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		-

(21) La catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON a été créée le 15/11/2024.

(22) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON a été créée le 15/11/2024.

(23) La catégorie de parts AFER ACTIONS JAPON H a été créée le 15/11/2024.

(24) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS JAPON H a été créée le 15/11/2024.

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>					
<b>Actions et valeurs assimilées</b>					
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<b>710 675 920,82</b>	<b>95,30</b>
ADVANTEST	Manufacture	JPY	148 300,00	10 074 572,91	1,35
AEON CO LTD	Commerce	JPY	836 400,00	8 696 954,15	1,17
AIR WATER	Manufacture	JPY	496 800,00	7 450 902,24	1,00
AJINOMOTO CO INC	Manufacture	JPY	208 800,00	4 870 742,32	0,65
ALL NIPPON AIRWAYS	Transport	JPY	128 800,00	2 226 250,47	0,30
ASAHI GLASS CO LTD	Manufacture	JPY	128 800,00	3 472 216,27	0,47
ASAHI GROUP HOLDINGS	Manufacture	JPY	538 400,00	5 816 056,39	0,78
ASAHI KASEI	Manufacture	JPY	333 800,00	2 349 204,42	0,32
ASTELLAS PHARMA INC	Manufacture	JPY	288 800,00	2 722 330,24	0,37
BANDAI NAMCO HOLDINGS INC	IT/Communication	JPY	108 800,00	3 225 534,47	0,43
BRIDGESTONE CORP	Manufacture	JPY	138 800,00	5 411 998,76	0,73
CANON INC	Manufacture	JPY	147 800,00	3 741 039,51	0,50
CAPCOM CO LTD	IT/Communication	JPY	129 200,00	3 010 881,33	0,40
CHIBA BANK	Finance/Assurance	JPY	180 800,00	1 603 815,69	0,22
CHUGAI PHARM	Manufacture	JPY	142 000,00	5 378 129,06	0,72
DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	Finance/Assurance	JPY	600 800,00	4 287 716,68	0,57
DAIFUKU	Manufacture	JPY	60 800,00	1 661 700,47	0,22
DAIICHI SANKYO CO LTD	Manufacture	JPY	270 800,00	5 560 693,05	0,75
DAIWA HOUSE INDUSTRY	Construction	JPY	199 800,00	6 079 148,18	0,82
DAIWA SECURITIES GROUP INC	Finance/Assurance	JPY	296 000,00	1 985 864,55	0,27
DENSO CORP	Manufacture	JPY	348 800,00	4 334 157,17	0,58
DISCO CORPORATION	Manufacture	JPY	33 800,00	8 132 439,07	1,09
EAST JAPAN RAILWAY CO	Transport	JPY	368 800,00	7 755 461,83	1,04
FANUC LTD	Manufacture	JPY	268 800,00	6 534 709,77	0,88
FAST RETAILING	Commerce	JPY	32 800,00	8 878 552,23	1,19
FUJIFILM HOLDINGS CORP	Manufacture	JPY	263 800,00	5 389 323,14	0,72
FUJITSU LIMITED	IT/Communication	JPY	368 800,00	7 673 915,74	1,03
HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	Manufacture	JPY	188 800,00	5 031 483,72	0,67
HITACHI LTD	IT/Communication	JPY	1 141 500,00	26 893 807,79	3,61
HONDA MOTOR CO LTD	Manufacture	JPY	708 800,00	6 772 132,80	0,91
HOYA CORP	Manufacture	JPY	75 800,00	8 490 407,67	1,14
INPEX CORPORATION	Mines	JPY	238 800,00	3 498 796,25	0,47
JAPAN EXCHANGE	Finance/Assurance	JPY	186 800,00	1 683 126,22	0,23
JFE HOLDINGS	Manufacture	JPY	228 800,00	2 448 309,70	0,33
KADOKAWA CORPORATION	IT/Communication	JPY	35 000,00	690 392,95	0,09
KAO CORP	Manufacture	JPY	128 800,00	5 024 333,66	0,67
KAWASAKI HEAVY INDUSTRIES	Manufacture	JPY	30 800,00	1 617 433,86	0,22
KDDI CORP	IT/Communication	JPY	577 600,00	8 571 979,36	1,15
KEYENCE CORP	Manufacture	JPY	41 084,00	13 573 652,07	1,82
KIKKOMAN CORP	Manufacture	JPY	388 800,00	2 875 414,18	0,39
KIRIN HOLDINGS CO LTD	Manufacture	JPY	233 800,00	2 905 177,60	0,39

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KUBOTA CORPORATION	Manufacture	JPY	215 800,00	2 166 681,17	0,29
MEBUKI FIN GRP SHS	Finance/Assurance	JPY	571 300,00	3 041 682,80	0,41
MINISTOP	Commerce	JPY	108 000,00	1 255 589,99	0,17
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	Manufacture	JPY	508 800,00	10 515 953,66	1,41
MITSUBISHI ESTATE CO LTD REIT	Immobilier	JPY	653 800,00	12 013 945,18	1,61
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	Manufacture	JPY	788 800,00	17 225 588,59	2,31
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	Finance/Assurance	JPY	2 520 100,00	33 125 512,74	4,44
MITSUI FUDOSAN CO LTD REIT	Immobilier	JPY	1 371 100,00	12 525 566,80	1,68
MITSUI O.S.K.LINES LTD	Transport	JPY	208 800,00	5 769 806,76	0,77
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	Finance/Assurance	JPY	748 700,00	21 325 004,59	2,86
MURATA MANUFACTURING CO LTD	Manufacture	JPY	488 800,00	6 917 089,13	0,93
NABTESCO CORP	Manufacture	JPY	368 800,00	6 723 260,07	0,90
NEC CORP	IT/Communication	JPY	328 800,00	8 680 189,21	1,16
NICHIREI CORP	Manufacture	JPY	72 800,00	718 855,87	0,10
NIDEC CORPORATION	Manufacture	JPY	188 800,00	3 527 531,49	0,47
NINTENDO CO LTD	Manufacture	JPY	268 800,00	20 817 852,35	2,79
NIPPON EXPRESS HOLDINGS INC	Transport	JPY	158 800,00	2 989 189,08	0,40
NIPPON YUSEN	Transport	JPY	160 800,00	4 989 835,54	0,67
NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	Manufacture	JPY	85 800,00	1 383 914,05	0,19
NOMURA HLDGS INC	Finance/Assurance	JPY	808 800,00	4 988 564,73	0,67
NOMURA RESEARCH	IT/Communication	JPY	88 800,00	2 994 814,63	0,40
NP STI & STOMO	Manufacture	JPY	228 800,00	4 147 082,50	0,56
NTT INC	IT/Communication	JPY	16 808 800,00	15 238 168,34	2,04
ORIENTAL LAND	Culture	JPY	228 800,00	4 684 938,47	0,63
ORIX CORP	Finance/Assurance	JPY	183 800,00	4 096 122,02	0,55
OSAKA GAS CO LTD	Energie	JPY	258 800,00	6 320 214,90	0,85
PAN PACIFIC INTERNATIONAL HOL RRG SHS	Commerce	JPY	78 000,00	2 421 804,20	0,32
PANASONIC HOLDINGS CORPORATION	Manufacture	JPY	388 800,00	3 427 421,31	0,46
RECRUIT HOLDING CO LTD	Admin. privée	JPY	226 800,00	11 321 613,43	1,52
RENESAS ELECTRONICS CORP	Manufacture	JPY	280 800,00	2 887 102,86	0,39
RESONA HOLDINGS	Finance/Assurance	JPY	399 000,00	3 470 904,72	0,47
SANRIO	Commerce	JPY	264 300,00	11 858 683,28	1,59
SECOM CO LTD	Admin. privée	JPY	126 800,00	4 019 619,61	0,54
SEKISUI HOUSE LTD	Construction	JPY	358 800,00	6 958 511,54	0,93
SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	Commerce	JPY	628 800,00	7 001 153,56	0,94
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	Manufacture	JPY	255 800,00	6 782 786,90	0,91
SHISEIDO CO LTD	Manufacture	JPY	88 800,00	1 243 189,10	0,17
SOFTBANK CORP	IT/Communication	JPY	6 188 800,00	8 217 707,75	1,10
SOFTBANK GROUP CORP	IT/Communication	JPY	210 400,00	19 869 770,88	2,66
SONY GROUP CORPORATION	Manufacture	JPY	1 338 800,00	31 807 071,68	4,27
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	Finance/Assurance	JPY	932 500,00	21 964 329,41	2,95
SUMITOMO MITSUI TRUST GROUP INC	Finance/Assurance	JPY	180 816,00	4 438 896,17	0,60
SUNTORY BEVERAGE AND FOOD LIMITED	Manufacture	JPY	50 800,00	1 347 898,40	0,18
SUZUKI MOTOR CORP	Manufacture	JPY	228 800,00	2 624 044,82	0,35
SYSMEX	Manufacture	JPY	83 800,00	910 855,52	0,12

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
T&D HOLDINGS INC	Finance/Assurance	JPY	95 800,00	2 151 141,07	0,29
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	Manufacture	JPY	256 500,00	6 598 367,32	0,88
TDK CORPORATION	Manufacture	JPY	252 800,00	2 847 810,10	0,38
TERUMO CORP	Manufacture	JPY	238 800,00	3 700 970,54	0,50
TOHO CO LTD	IT/Communication	JPY	18 000,00	980 131,06	0,13
TOKIO MARINE HLDGS INC	Finance/Assurance	JPY	308 800,00	11 501 479,85	1,54
TOKYO ELECTRON LTD	Manufacture	JPY	123 800,00	14 886 227,72	2,00
TOKYO GAS CO LTD	Energie	JPY	208 800,00	6 842 609,32	0,92
TOKYO METRO CO LTD	Transport	JPY	228 800,00	2 277 899,89	0,31
TORAY INDUSTRIES INC	Manufacture	JPY	388 800,00	2 247 166,73	0,30
TOYO SUISAN KAISHA LTD	Manufacture	JPY	30 000,00	1 777 914,58	0,24
TOYOTA MOTOR CORP	Manufacture	JPY	2 098 800,00	35 086 115,25	4,71
TOYOTA TSUSHO CORP	Commerce	JPY	313 800,00	7 252 550,86	0,97
TREND MICRO INC	IT/Communication	JPY	58 800,00	2 686 154,00	0,36
UNI-CHARM CORP	Manufacture	JPY	437 800,00	2 505 664,28	0,34
WEST JAPAN RAILWAY CO	Transport	JPY	328 800,00	6 303 994,59	0,85
YASKAWA ELECTRIC CORP	Manufacture	JPY	108 800,00	1 872 645,92	0,25
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				-	-
<i>OPCVM</i>				-	-
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>710 675 920,82</b>	<b>95,30</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY IH	1 830 907,47	-	EUR	305 725 809,80	JPY	-303 894 902,33
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY AH	75 135,92	-	EUR	12 546 231,26	JPY	-12 471 095,34
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY H2	28 652,85	-	EUR	4 784 467,28	JPY	-4 755 814,43
OV CT 25/09/2008 EUR/JPY IH	10 969,17	-	JPY	3 388 615,11	EUR	-3 377 645,94
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY IH	9 330,14	-	EUR	2 875 550,01	JPY	-2 866 219,87
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY IH	6 953,51	-	EUR	1 836 377,13	JPY	-1 829 423,62
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY IH	6 900,22	-	EUR	4 679 057,89	JPY	-4 672 157,67
OV CT 25/09/2008 EUR/JPY IH	791,05	-	JPY	2 041 402,69	EUR	-2 040 611,64
OV CT 25/09/2008 EUR/JPY AH	451,83	-	JPY	139 581,56	EUR	-139 129,73
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY AH	307,57	-	EUR	81 227,84	JPY	-80 920,27
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY AH	292,89	-	EUR	90 268,67	JPY	-89 975,78
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY AH	281,51	-	EUR	190 892,95	JPY	-190 611,44
OV CT 25/09/2008 EUR/JPY H2	172,37	-	JPY	53 248,87	EUR	-53 076,50
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY IH	170,59	-	EUR	2 246 004,24	JPY	-2 245 833,65
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY RH	149,50	-	EUR	24 962,66	JPY	-24 813,16
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY H2	145,78	-	EUR	44 926,71	JPY	-44 780,93

## L'inventaire des opérations à terme de devises (suite)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY H2	108,57	-	EUR	28 670,70	JPY	-28 562,13
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY H2	107,98	-	EUR	73 218,22	JPY	-73 110,24
OV CT 25/09/2008 EUR/JPY AH	45,64	-	JPY	117 790,66	EUR	-117 745,02
OV CT 25/09/2008 EUR/JPY H2	21,17	-	JPY	54 623,59	EUR	-54 602,42
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY AH	6,24	-	EUR	82 140,52	JPY	-82 134,28
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY G	5,93	-	EUR	988,66	JPY	-982,73
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY AJ	5,92	-	EUR	988,59	JPY	-982,67
OA CT 25/09/2008 EUR/JPY H2	2,39	-	EUR	31 495,57	JPY	-31 493,18
OV CT 250901 EUR/JPY AH	-	0,06	JPY	40,71	EUR	-40,77
OV CT 250908 EUR/JPY H2	-	1,32	JPY	31 967,93	EUR	-31 969,25
OV CT 250908 EUR/JPY AH	-	3,43	JPY	82 698,30	EUR	-82 701,73
OA CT 250908 EUR/JPY H2	-	13,83	EUR	47 298,23	JPY	-47 312,06
OA CT 250908 EUR/JPY AH	-	34,39	EUR	117 602,69	JPY	-117 637,08
OA CT 250908 EUR/JPY H2	-	66,35	EUR	38 247,00	JPY	-38 313,35
OV CT 250908 EUR/JPY IH	-	84,44	JPY	2 037 261,81	EUR	-2 037 346,25
OA CT 250908 EUR/JPY H2	-	98,07	EUR	26 374,81	JPY	-26 472,88
OA CT 250908 EUR/JPY AH	-	135,02	EUR	124 840,94	JPY	-124 975,96
OV CT 250908 EUR/JPY H2	-	161,95	JPY	55 748,19	EUR	-55 910,14
OA CT 250908 EUR/JPY AH	-	175,71	EUR	101 297,31	JPY	-101 473,02
OA CT 250908 EUR/JPY IH	-	195,97	EUR	181 190,29	JPY	-181 386,26
OV CT 250908 EUR/JPY IH	-	277,28	JPY	229 964,37	EUR	-230 241,65
OA CT 250908 EUR/JPY H2	-	284,34	EUR	90 177,04	JPY	-90 461,38
OA CT 250908 EUR/JPY H2	-	287,59	EUR	113 722,99	JPY	-114 010,58
OV CT 250908 EUR/JPY AH	-	443,44	JPY	152 643,53	EUR	-153 086,97
OA CT 250908 EUR/JPY AH	-	687,30	EUR	271 776,65	JPY	-272 463,95
OA CT 250908 EUR/JPY AH	-	709,76	EUR	225 093,71	JPY	-225 803,47
OA CT 250908 EUR/JPY IH	-	882,47	EUR	3 018 304,61	JPY	-3 019 187,08
OV CT 250908 EUR/JPY IH	-	925,79	JPY	602 851,27	EUR	-603 777,06
OV CT 250908 EUR/JPY IH	-	1 501,89	JPY	298 036,99	EUR	-299 538,88

## L'inventaire des opérations à terme de devises (suite)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 250908 EUR/JPY IH	-	3 979,55	JPY	1 425 923,43	EUR	-1 429 902,98
OACT 250908 EUR/JPY IH	-	4 241,60	EUR	2 445 371,18	JPY	-2 449 612,78
OACT 250908 EUR/JPY IH	-	6 266,66	EUR	1 685 237,47	JPY	-1 691 504,13
OVCT 250908 EUR/JPY IH	-	10 795,09	JPY	3 715 952,02	EUR	-3 726 747,11
OACT 250908 EUR/JPY IH	-	18 115,98	EUR	5 745 358,95	JPY	-5 763 474,93
OACT 250908 EUR/JPY IH	-	18 371,81	EUR	7 264 647,94	JPY	-7 283 019,75
<b>Total</b>	<b>1 971 916,21</b>	<b>68 741,09</b>		<b>371 268 171,54</b>		<b>-369 364 996,42</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition		
		Actif	Passif	+/-		
<b>Actions</b>						
<b>Futures</b>						
TOPIX INDEX 0925	22	272 665,94	-	-	3 933 174,18	
<b>Sous-Total Futures</b>		<b>272 665,94</b>		<b>-</b>	<b>3 933 174,18</b>	
<b>Total Actions</b>		<b>272 665,94</b>		<b>-</b>	<b>3 933 174,18</b>	
<b>Taux d'intérêts</b>						
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-	-	
<b>Change</b>						
<b>Total Change</b>		-	-	-	-	
<b>Crédit</b>						
<b>Total Crédit</b>		-	-	-	-	
<b>Autres expositions</b>						
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-	-	

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	710 675 920,82
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	1 903 175,12
Total instruments financiers à terme - actions	272 665,94
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-272 665,94
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	36 277 761,85
Autres passifs (-)	-3 163 248,67
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>745 693 609,12</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**30 août 2024**

## Bilan au 30 août 2024 (en euros)

### BILAN ACTIF

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>727 461 464,45</b>	<b>627 043 250,32</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>727 461 464,45</b>	<b>626 686 407,40</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	727 461 464,45	626 686 407,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	<b>356 842,92</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	356 842,92
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>407 335 396,37</b>	<b>145 648 548,47</b>
Opérations de change à terme de devises	403 827 667,64	127 150 459,46
Autres	3 507 728,73	18 498 089,01
<b>Comptes financiers</b>	<b>19 971 940,20</b>	<b>35 450 107,48</b>
Liquidités	19 971 940,20	35 450 107,48
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 154 768 801,02</b>	<b>808 141 906,27</b>

## Bilan au 30 août 2024 (en euros)

### BILAN PASSIF

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>711 030 120,23</b>	<b>602 523 491,79</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	10 343 617,01
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	<b>28 908 096,20</b>	<b>23 649 227,20</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>9 713 172,27</b>	<b>10 123 481,12</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>749 651 388,70</b>	<b>646 639 817,12</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>		<b>356 842,92</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	<b>356 842,92</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	356 842,92
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>405 117 412,32</b>	<b>161 145 011,00</b>
Opérations de change à terme de devises	398 113 907,18	125 464 346,92
Autres	7 003 505,14	35 680 664,08
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>235,23</b>
Concours bancaires courants	-	235,23
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>1 154 768 801,02</b>	<b>808 141 906,27</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	<b>17 991 981,92</b>
ACTIONS	-	17 991 981,92
ACHAT - FUTURE - TOPIX	-	17 991 981,92
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	185 564,08	49 747,94
Produits sur actions et valeurs assimilées	13 034 833,00	12 932 327,17
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>13 220 397,08</b>	<b>12 982 075,11</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	73 962,57	58 862,66
Autres charges financières	11 734,50	-
<b>Total (II)</b>	<b>85 697,07</b>	<b>58 862,66</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>13 134 700,01</b>	<b>12 923 212,45</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 319 237,43	2 817 778,76
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>9 815 462,58</b>	<b>10 105 433,69</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-102 290,31	18 047,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>9 713 172,27</b>	<b>10 123 481,12</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de Bourse ouvré à l'exception des jours fériés légaux en France ou au Japon (elle n'est donc pas calculée les jours de fermeture de l'une des bourses suivantes : Paris, Tokyo).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

#### Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

#### OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

### **Titres de créance négociables**

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

### **Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

### **Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :**

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

### **Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :**

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

### **Description des engagements hors-bilan**

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

### **Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes**

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### **Comptabilisation des frais de transaction**

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à :

- 0,30 % TTC pour les parts XXL H
- 0,50 % TTC pour les parts XL et XL H
- 0,80 % TTC pour les parts I et IH
- 0,90 % TTC pour les parts RF et RF H
- 1,30 % TTC pour les parts A et AH

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

### Description des frais de gestion indirects

L'OPC peut être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront s'appliquer, mais restent non significatifs.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

##### Catégories de parts A et AH

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

##### Catégories de parts XXL H, XL, XL H, I, IH, RF et RF H

Capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

##### Catégories de parts A et AH

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

##### Catégories de parts XXL H, XL, XL H, I, IH, RF et RF H

Capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, des plus-values réalisées et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

### Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	<b>30/08/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>646 639 817,12</b>	<b>638 295 554,13</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	365 359 517,78	158 301 240,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-372 445 246,99	-191 699 285,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	53 515 039,09	43 953 221,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 144 791,09	-7 327 561,93
Plus-values réalisées sur contrats financiers	548 461,51	612 886,34
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-488 626,56	-169 073,86
Frais de transaction	-516 513,37	-530 565,11
Différences de change	-1 124 139,51	-44 343 932,97
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	56 849 251,06	39 075 533,49
Différence d'estimation exercice N	189 587 460,90	
Différence d'estimation exercice N - 1	132 738 209,84	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-356 842,92	358 241,83
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	356 842,92	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 815 462,58	10 105 433,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	8 125,54 <sup>(1)</sup>
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>749 651 388,70</b>	<b>646 639 817,12</b>

(1) Indemnité reçue

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	19 971 940,20	2,66
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	13 mois - 1 an]	%	11 - 3 ans]	%	13 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	19 971 940,20	2,66	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	JPY	%	USD	%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	727 461 464,45	97,04	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	51 824 662,53	6,91	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	15 225 435,49	2,03	0,12	0,00	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	350 976 969,26	46,82	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	<b>30/08/2024</b>
<b>Créances</b>	
Achat à terme de devises	355 510 129,04
Contrepartie vente à terme de devises	48 317 538,60
Vente à règlement différé	2 544 942,91
Coupons à recevoir	954 759,12
Achat devises à règlement différé	8 026,70
<b>Total créances</b>	<b>407 335 396,37</b>
<b>Dettes</b>	
Vente à terme de devises	-49 265 005,19
Contrepartie achat à terme de devises	-348 848 901,99
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-555 275,51
Collatéral espèces reçu	-4 240 000,00
Provision commission de mouvement	-72 716,48
Achat à règlement différé	-2 127 464,27
Vente devises à règlement différé	-8 048,88
<b>Total dettes</b>	<b>-405 117 412,32</b>
<b>Total</b>	<b>2 217 984,05</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts A</b>	
Parts émises	210 707,7940
Parts rachetées	130 718,5375
<b>Catégorie de parts AH</b>	
Parts émises	89 328,9404
Parts rachetées	33 601,9062
<b>Catégorie de parts XL</b>	
Parts émises	8 081,3867
Parts rachetées	16 675,0840
<b>Catégorie de parts XXL H</b>	
Parts émises	82 443,7700
Parts rachetées	4 051,0000
<b>Catégorie de parts IH</b>	
Parts émises	4 200,0000 <sup>(2)</sup>
Parts rachetées	-
<b>Catégorie de parts I</b>	
Parts émises	2 081,0000 <sup>(3)</sup>
Parts rachetées	-
<b>Catégorie de parts RF</b>	
Parts émises	94,4880 <sup>(4)</sup>
Parts rachetées	22,3956

## Souscriptions rachats (suite)

<b>Catégorie de parts RF H</b>	
Parts émises	250,000 <sup>(5)</sup>
Parts rachetées	-

(2) La catégorie de parts IH a été créée le 18/09/2023.

(3) La catégorie de parts I a été créée le 18/09/2023.

(4) La catégorie de parts RF a été créée le 18/09/2023.

(5) La catégorie de parts RF H a été créée le 18/09/2023.

## Commissions

<b>Catégorie de parts A</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts AH</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts XL</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts XXL H</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts IH</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts I</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts RF</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts RF H</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts A</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Frais de gestion (suite)

<b>Catégorie de parts AH</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts XL</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts XXL H</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts IH</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80 <sup>(6)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80 <sup>(7)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,89 <sup>(8)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts RF H</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90 <sup>(9)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(6) La catégorie de parts IH ayant été créée le 18/09/2023, le taux présenté a été annualisé.

(7) La catégorie de parts I ayant été créée le 18/09/2023, le taux présenté a été annualisé.

(8) La catégorie de parts RF ayant été créée le 18/09/2023, le taux présenté a été annualisé.

(9) La catégorie de parts RF H ayant été créée le 18/09/2023, le taux présenté a été annualisé.

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
	<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>			
	Néant			
	<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>			
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
	Néant			

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Catégorie de parts A</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	112 202,42	69 101,28
<b>Total</b>	<b>112 202,42</b>	<b>69 101,28</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	112 202,42	69 101,28
<b>Total</b>	<b>112 202,42</b>	<b>69 101,28</b>

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)  
(suite)**

	<b>30/08/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts AH</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	77 713,24	26 512,56
<b>Total</b>	<b>77 713,24</b>	<b>26 512,56</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	77 713,24	26 512,56
<b>Total</b>	<b>77 713,24</b>	<b>26 512,56</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts XL</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	5 323 088,44	8 279 612,29
<b>Total</b>	<b>5 323 088,44</b>	<b>8 279 612,29</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 323 088,44	8 279 612,29
<b>Total</b>	<b>5 323 088,44</b>	<b>8 279 612,29</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	19 072,3371	27 666,0344
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts XXL H</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4 126 159,53	1 748 254,99
<b>Total</b>	<b>4 126 159,53</b>	<b>1 748 254,99</b>

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)  
(suite)**

	<b>30/08/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 126 159,53	1 748 254,99
<b>Total</b>	<b>4 126 159,53</b>	<b>1 748 254,99</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	149 168,7700	70 776,0000
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts IH</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	49 534,01 <sup>(10)</sup>	-
<b>Total</b>	<b>49 534,01</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	49 534,01	-
<b>Total</b>	<b>49 534,01</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	4 200,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	24 121,28 <sup>(11)</sup>	-
<b>Total</b>	<b>24 121,28</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	24 121,28	-
<b>Total</b>	<b>24 121,28</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	2 081,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)  
(suite)**

	<b>30/08/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
<b>Catégorie de parts RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	85,92 <sup>(12)</sup>	-
<b>Total</b>	<b>85,92</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	85,92	-
<b>Total</b>	<b>85,92</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	72,0924	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts RF H</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	267,43 <sup>(13)</sup>	-
<b>Total</b>	<b>267,43</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	267,43	-
<b>Total</b>	<b>267,43</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	250,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(10) La catégorie de parts IH a été créée le 18/09/2023.

(11) La catégorie de parts I a été créée le 18/09/2023.

(12) La catégorie de parts RF a été créée le 18/09/2023.

(13) La catégorie de parts RF H a été créée le 18/09/2023.

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Catégorie de parts A</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	518 677,23	109 380,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>518 677,23</b>	<b>109 380,16</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	518 677,23	109 380,16
<b>Total</b>	<b>518 677,23</b>	<b>109 380,16</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts AH</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	894 977,68	531 348,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>894 977,68</b>	<b>531 348,64</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	894 977,68	531 348,64
<b>Total</b>	<b>894 977,68</b>	<b>531 348,64</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts XL</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	6 272 040,91
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 292 582,79	6 822 099,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>10 292 582,79</b>	<b>13 094 140,29</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10 292 582,79	13 094 140,29
<b>Total</b>	<b>10 292 582,79</b>	<b>13 094 140,29</b>

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)**

	<b>30/08/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	19 072,3371	27 666,0344
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts XXL H</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	4 071 576,10
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 001 475,16	16 186 399,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>17 001 475,16</b>	<b>20 257 975,12</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	17 001 475,16	20 257 975,12
<b>Total</b>	<b>17 001 475,16</b>	<b>20 257 975,12</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	149 168,7700	70 776,0000
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts IH</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	141 916,85 <sup>(14)</sup>	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>141 916,85</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	141 916,85	-
<b>Total</b>	<b>141 916,85</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	4 200,0000	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	56 670,49 <sup>(15)</sup>	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>56 670,49</b>	-

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)**

	<b>30/08/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	56 670,49	-
<b>Total</b>	<b>56 670,49</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	2 081,0000	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	189,16 <sup>(16)</sup>	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>189,16</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	189,16	-
<b>Total</b>	<b>189,16</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	72,0924	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts RF H</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 606,84 <sup>(17)</sup>	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1 606,84</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 606,84	-
<b>Total</b>	<b>1 606,84</b>	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	30/08/2024	31/08/2023
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	250,0000	-
Distribution unitaire	-	-

(14) La catégorie de parts IH a été créée le 18/09/2023.

(15) La catégorie de parts I a été créée le 18/09/2023.

(16) La catégorie de parts RF a été créée le 18/09/2023.

(17) La catégorie de parts RF H a été créée le 18/09/2023.

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	749 651 388,70	646 639 817,12	638 295 554,13	553 261 573,86	514 573 615,94
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts A	147 057,6668	67 068,4103	67 051,5557	40 488,0691	14 631,0000
Catégorie de parts AH	79 585,7742	23 858,7400	10 002,7200	6 667,0000	3 601,0000
Catégorie de parts XL	19 072,3371	27 666,0344	27 540,7833	25 573,9334	28 268,4604
Catégorie de parts XXL H	149 168,7700	70 776,0000	101 598,0000	58 092,0000	82 728,0000
Catégorie de parts IH	4 200,0000	-	-	-	-
Catégorie de parts I	2 081,0000	-	-	-	-
Catégorie de parts RF	72,0924	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H	250,0000	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	143,09	124,26	119,67	123,95	101,20
Catégorie de parts AH en EUR	191,91	158,23	131,20	128,44	104,22
Catégorie de parts XL en EUR	21 943,98	18 904,19	18 061,33	18 570,71	15 197,20
Catégorie de parts XXL H en EUR	1 927,38	1 575,76	1 294,66	1 247,33	1 004,69
Catégorie de parts IH en EUR	1 180,73 <sup>(18)</sup>	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	1 109,50 <sup>(19)</sup>	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	110,98 <sup>(20)</sup>	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	117,69 <sup>(21)</sup>	-	-	-	-

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC  
au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)**

	<b>30/08/2024</b>	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>	<b>31/08/2021</b>	<b>31/08/2020</b>
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XXL H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XXL H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XXL H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	4,29	2,66	2,54	5,60	2,13
Catégorie de parts AH en EUR	12,22	23,38	6,56	7,97	6,80
Catégorie de parts XL en EUR	818,76	772,56	303,16	976,79	443,46
Catégorie de parts XXL H en EUR	141,63	310,92	23,48	95,50	64,23
Catégorie de parts IH en EUR	45,58	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	38,82	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	3,81	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	7,49	-	-	-	-

(18) La catégorie de parts IH a été créée le 18/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(19) La catégorie de parts I a été créée le 18/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(20) La catégorie de parts RF a été créée le 18/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(21) La catégorie de parts RF H a été créée le 18/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## Inventaire du portefeuille au 30 août 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>727 461 464,45</b>	<b>97,04</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			727 461 464,45	97,04
ADVANTEST	JPY	108 800,00	4 483 093,18	0,60
AEON CO LTD	JPY	188 600,00	4 270 030,15	0,57
AIR WATER	JPY	318 300,00	4 019 972,99	0,54
AJINOMOTO CO INC	JPY	105 800,00	3 674 145,62	0,49
ALL NIPPON AIRWAYS	JPY	293 900,00	5 371 233,13	0,72
ASAHI GLASS CO LTD	JPY	189 200,00	5 392 963,90	0,72
ASAHI GROUP HOLDINGS	JPY	218 800,00	7 367 540,45	0,98
ASAHI KASEI	JPY	333 800,00	2 137 378,42	0,29
ASTELLAS PHARMA INC	JPY	288 800,00	3 255 873,37	0,43
BRIDGESTONE CORP	JPY	148 200,00	5 224 741,68	0,70
CANON INC	JPY	252 600,00	7 863 082,59	1,05
CAPCOM CO LTD	JPY	92 000,00	1 811 228,69	0,24
CENTRAL JAPAN RAILWAY	JPY	273 000,00	5 725 253,71	0,76
CHIBA BANK	JPY	312 000,00	2 371 406,86	0,32
CHUGAI PHARM	JPY	120 800,00	5 534 444,19	0,74
DAIFUKU	JPY	78 800,00	1 372 899,39	0,18
DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	285 200,00	10 808 462,98	1,44
DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	JPY	20 500,00	2 289 505,84	0,31
DAIWA HOUSE INDUSTRY	JPY	179 500,00	4 999 533,10	0,67
DAIWA SECURITIES GROUP INC	JPY	296 000,00	1 972 474,43	0,26
DENSO CORP	JPY	318 800,00	4 431 784,67	0,59
DENTSU INC	JPY	36 400,00	1 011 122,72	0,13
DISCO CORPORATION	JPY	25 200,00	6 670 168,14	0,89
EAST JAPAN RAILWAY CO	JPY	313 500,00	5 449 335,69	0,73
FANCL	JPY	60 000,00	1 042 376,64	0,14
FANUC LTD	JPY	258 800,00	6 883 877,69	0,92
FAST RETAILING	JPY	24 900,00	7 207 196,87	0,96
FUJIFILM HOLDINGS CORP	JPY	223 800,00	5 422 461,91	0,72
FUJITSU LIMITED	JPY	420 700,00	6 989 037,67	0,93
HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	JPY	238 800,00	5 259 907,00	0,70
HITACHI LTD	JPY	1 078 800,00	23 909 350,46	3,19
HONDA MOTOR CO LTD	JPY	779 800,00	7 683 323,49	1,02
HOYA CORP	JPY	100 600,00	12 855 091,34	1,71
INPEX CORPORATION	JPY	458 800,00	6 175 874,38	0,82
JAPAN EXCHANGE	JPY	81 300,00	1 698 939,91	0,23
JFE HOLDINGS	JPY	243 200,00	3 040 563,03	0,41
KAO CORP	JPY	79 300,00	3 220 314,06	0,43
KDDI CORP	JPY	428 800,00	13 065 923,19	1,74
KEYENCE CORP	JPY	51 284,00	22 149 754,41	2,95
KIKKOMAN CORP	JPY	414 800,00	4 228 552,25	0,56
KIRIN HOLDINGS CO LTD	JPY	208 300,00	2 846 561,54	0,38

## Inventaire du portefeuille au 30 août 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KUBOTA CORPORATION	JPY	418 800,00	5 287 939,49	0,71
MATSUKIYOCOCOKARA CO	JPY	188 800,00	2 750 524,21	0,37
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	JPY	458 800,00	6 948 748,26	0,93
MITSUBISHI ESTATE CO LTD REIT	JPY	555 500,00	8 618 393,36	1,15
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	JPY	965 800,00	11 640 285,13	1,55
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	JPY	2 955 600,00	28 021 049,80	3,74
MITSUI FUDOSAN CO LTD REIT	JPY	1 454 100,00	14 146 718,86	1,89
MITSUI O.S.K.LINES LTD	JPY	148 800,00	4 835 049,17	0,64
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	JPY	722 500,00	13 488 865,65	1,80
MS AD ASSURANCE	JPY	218 400,00	4 532 774,83	0,60
MURATA MANUFACTURING CO LTD	JPY	458 800,00	8 633 983,40	1,15
NABTESCO CORP	JPY	191 000,00	2 937 228,14	0,39
NEC CORP	JPY	63 300,00	5 052 762,56	0,67
NIDEC CORPORATION	JPY	75 800,00	2 796 465,72	0,37
NINTENDO CO LTD	JPY	272 800,00	13 375 092,10	1,78
NIPPON EXPRESS HOLDINGS INC	JPY	40 800,00	1 881 906,79	0,25
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	JPY	18 778 800,00	18 141 443,44	2,42
NIPPON YUSEN	JPY	124 100,00	4 060 176,78	0,54
NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	JPY	158 800,00	3 752 985,28	0,50
NITORI	JPY	12 800,00	1 724 984,43	0,23
NOMURA HLDGS INC	JPY	658 800,00	3 467 515,79	0,46
NOMURA RESEARCH	JPY	128 800,00	3 923 853,15	0,52
NP STI & STOMO	JPY	221 600,00	4 551 066,06	0,61
NTT DATA GROUP CORPORATION	JPY	250 800,00	3 443 692,27	0,46
OMRON CORP	JPY	26 800,00	1 002 026,74	0,13
ORIENTAL LAND	JPY	181 300,00	4 486 093,73	0,60
ORIX CORP	JPY	277 200,00	6 267 393,81	0,84
OSAKA GAS CO LTD	JPY	218 800,00	4 879 111,92	0,65
PAN PACIFIC INTERNATIONAL HOL RRG SHS	JPY	152 000,00	3 497 024,73	0,47
PANASONIC HOLDINGS CORPORATION	JPY	728 800,00	5 482 839,10	0,73
PARK24	JPY	218 500,00	2 358 257,72	0,31
RECRUIT HOLDING CO LTD	JPY	249 600,00	14 010 852,51	1,87
RENESAS ELECTRONICS CORP	JPY	382 800,00	5 971 075,91	0,80
RYOHIN KEIKAKU	JPY	179 800,00	3 057 835,46	0,41
SANRIO	JPY	273 500,00	6 312 707,41	0,84
SECOM CO LTD	JPY	63 400,00	4 177 622,22	0,56
SEKISUI HOUSE LTD	JPY	188 800,00	4 397 558,73	0,59
SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	JPY	1 148 800,00	14 957 836,80	2,00
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	JPY	338 800,00	13 499 854,66	1,80
SHISEIDO CO LTD	JPY	170 800,00	3 455 843,41	0,46
SMC CORP	JPY	15 800,00	6 568 213,78	0,88
SOFTBANK CORP	JPY	498 200,00	6 299 749,67	0,84
SOFTBANK GROUP CORP	JPY	338 800,00	17 668 370,97	2,36
SONY GROUP CORPORATION	JPY	334 400,00	29 462 527,65	3,93
SUMCO CORP	JPY	408 800,00	4 233 334,77	0,56

## Inventaire du portefeuille au 30 août 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	JPY	371 000,00	21 983 289,09	2,93
SUMITOMO MITSUI TRUST HLD	JPY	202 816,00	4 534 003,65	0,60
SUNTORY BEVERAGE AND FOOD LIMITED	JPY	85 200,00	2 828 191,20	0,38
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	267 200,00	2 807 611,71	0,37
SYSMEX	JPY	104 800,00	1 833 689,43	0,24
T&D HOLDINGS INC	JPY	331 100,00	5 030 077,53	0,67
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	299 000,00	8 038 504,65	1,07
TDK CORPORATION	JPY	68 800,00	4 203 468,20	0,56
TERUMO CORP	JPY	264 800,00	4 418 805,84	0,59
THK CO LTD	JPY	108 800,00	1 811 869,01	0,24
TOKIO MARINE HLDGS INC	JPY	320 100,00	10 935 465,41	1,46
TOKYO ELECTRON LTD	JPY	86 800,00	13 897 573,47	1,85
TOKYO GAS CO LTD	JPY	68 800,00	1 555 543,63	0,21
TORAY INDUSTRIES INC	JPY	238 600,00	1 110 909,43	0,15
TOYO SUISAN KAISHA LTD	JPY	67 800,00	3 821 818,12	0,51
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	1 998 600,00	34 219 343,35	4,56
TREND MICRO INC	JPY	35 800,00	1 939 377,73	0,26
UNI-CHARM CORP	JPY	172 700,00	5 442 343,39	0,73
WEST JAPAN RAILWAY CO	JPY	341 800,00	5 893 536,74	0,79
YAMADA HOLDINGS CO LTD	JPY	788 800,00	2 213 160,19	0,30
YASKAWA ELECTRIC CORP	JPY	208 800,00	6 244 431,74	0,83
Z HOLDINGS CORPORATION	JPY	585 500,00	1 452 032,84	0,19
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-

## Inventaire du portefeuille au 30 août 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>407 335 396,37</b>	<b>54,34</b>
<b>Dettes</b>			<b>-405 117 412,32</b>	<b>-54,04</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>19 971 940,20</b>	<b>2,66</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>749 651 388,70</b>	<b>100,00</b>